**PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS**

1. **Conditions générales**
   * 1. Fournir et installer les cloisons mobiles en verre. Fournir la main-d’œuvre, les matériaux, l’outillage, l’équipement et les services nécessaires conformément aux stipulations des documents contractuels.
     2. Soumettre des dessins d’atelier montrant les détails de construction et d’installation avant le début des travaux de fabrication.
2. **Assurance de la qualité**
   * 1. Le verre trempé doit respecter la norme : ASTM C1048-9
3. **Livraison, entreposage et manipulation**
   * 1. Il incombe à l’entrepreneur général ou au client de veiller à ce que les cloisons mobiles soient convenablement entreposées avant leur installation et à ce qu’elles soient protégées en permanence pendant et après leur installation.
4. **Travaux connexes réalisés par d’autres**
   * 1. Peinture ou finition de toutes les garnitures et autres matériaux adjacents au support de rail et aux montants des cloisons.
     2. Ensemble des structures d’assise et de soutien, montants, fonds de clouage et caissons de rail destinés à répondre aux exigences en matière d’assurance de la qualité.
     3. Perforation préalable de la structure de soutien conformément aux dessins d’atelier approuvés.
     4. La préparation des ouvertures doit être effectuée par l’entrepreneur général. Toute condition des lieux non conforme aux dessins d’atelier approuvés doit être signalée à l’architecte.
5. **Garantie**
   * 1. Une garantie d’un (1) an couvrira l’installation et tout défaut de fabrication. Une garantie de cinq (5) ans sera applicable contre tout défaut de fabrication des rails et chariots. Ces garanties seront en vigueur à partir de la date d’acceptation provisoire des travaux et couvriront matériaux et main-d’œuvre.

**Partie 2 – Produits**

1. **Matériaux**

Cloisons mobiles en verre à panneaux en parallèle, **SÉRIE G600P** telles que fabriquées par Corflex.

1. Les panneaux doivent avoir une épaisseur nominale de 40 mm (1 5/8’’) et une largeur allant jusqu’à 1219 mm (48 ‘’).
2. Le panneau est fabriqué de verre trempé de 12mm (½’’) d’épaisseur. Toutes les extrémités du verre sont polies.
3. Le verre doit être fixé mécaniquement aux profilés inférieurs et supérieurs par 2 gougeons métalliques recouvert d’une gaine protectrice. Le verre ne doit pas être maintenu par friction ou au moyen d’adhésifs.
4. Aucune garniture verticale ne sera visible. Seuls des profilés en aluminium horizontaux au haut et au bas, d’une hauteur de 102mm (4’’) par la largeur du panneau seront visibles. Leurs extrémités auront une plaque de finition en acier inoxydable.
5. Les profilés supérieurs auront des brosses de 25mm (1’’) qui assureront un contact continu sur le rail.
6. Les profilés inférieurs auront des brosses de 19mm (¾’’) qui assureront un contact continu au sol.
7. Le profilé de suspension horizontal doit être :

**Sélectionner l’option :**

Sabot standard en aluminium anodisé et avoir des balais d’étanchéité.

Sabot carré en aluminium anodisé et avoir des balais d’étanchéité.

Sabot standard en aluminium anodisé avec recouvrement en acier inoxydable et avoir des balais d’étanchéité.

1. Un verrou à serrure à clé, installé sur la façade du profilé inférieur de chaque panneau, permettra d’ancrer le panneau au sol
2. Le verrou sera retenu dans une douille de plancher anti-poussière en acier inoxydable.
3. Les panneaux doivent peser environ 34.2 kg/m² (7.0 lb/pi²).
4. **Système de suspension**
5. Le système de suspension doit être constitué de plusieurs rangées (2 à 5) de rails d’aluminium trempé anodisé naturel de qualité architecturale (rail en acier plié non acceptable), installés en parallèle et fixés à la charpente au moyen de tiges filetées fournies par le manufacturier. Des protège-plafonds seront ajoutés si requis. Une section de rail devra être amovible sur chacune des rangées de rails afin de permettre le retrait des panneaux pour effectuer un entretien ultérieur.
6. Chaque panneau doit être suspendu par deux chariots munis de quatre roues à roulement à billes scellé en acier et recouvert de Delrin. Un rapport démontrant qu’un test d’endurance couvrant une distance de 160km a été complété et doit être disponible sur demande du professionnel.
7. **Finition**
8. Toutes les pièces des panneaux en aluminium auront un fini

**Choisir :**

Anodisé naturel.

Anodisé autre couleur.

Peinture poudre (selon la charte de RAL)

1. **Fonctionnement**
   * + 1. Les panneaux doivent être suspendus et déplacés manuellement.

**Partie 3 – ExÉcution des travaux**

1. **Installation**
2. L’installation doit être effectuée par un installateur autorisé formé par le manufacturier.

* Si structure au béton

L’ancrage au béton, la suspension ainsi que le contreventement doivent être fait par l’installateur (si travaux fait par la présente section enlever l’article 1.4.3).